

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Richelieu, tenue le 15 juin 2026, à 18h30, au Centre communautaire Amédée-Ostiguy au 110,7e Avenue, à Richelieu, à laquelle sont présents : mesdames les conseillères Valérie Trottier et Lise Ferland et messieurs les conseillers Michel Beaudoin, Joël Caisse, Charles Fraser-Guay et Michel Gaudreault, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Jacques Ladouceur.

Madame Roxanne Veilleux, directrice générale adjointe et directrice des affaires juridiques et greffière, assiste également à cette séance.

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance extraordinaire;
- 2. Adoption de l'ordre du jour;
- 3. Nomination d'un directeur général par intérim;
- 4. Période de questions;
- 5. Levée de la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Le maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance extraordinaire ouverte à 18h30.

En vertu de l'article 25 du *Règlement numéro 22-R-258 sur la régie interne des séances du conseil municipal* et de l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), le maire se prévaut de son privilège en s'abstenant de voter, à moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal.

26-06-168 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Michel Beaudoin, appuyé par Michel Gaudreault et résolu que le conseil municipal confirme avoir reçu l'ordre du jour de la présente séance dans les délais prescrits par l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) et qu'il l'adopte tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des votes exprimés.

26-06-169 3. NOMINATION D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM

- CONSIDÉRANT** que le directeur général de la Ville, monsieur Manuel Bouthillette, est absent de ses fonctions pour une période indéterminé;
- CONSIDÉRANT** que le conseil municipal juge nécessaire d'assurer la continuité de l'administration municipale et le bon fonctionnement des services de la Ville;
- CONSIDÉRANT** que le conseil municipal souhaite désigner une personne pour exercer les fonctions de directeur général par intérim pendant cette absence;

En conséquence, il est proposé par Lise Ferland, appuyé par Joël Caisse et résolu que le conseil municipal :

NOMME monsieur Daniel de Brouwer au poste de directeur général, greffier adjoint et trésorier adjoint par intérim de la Ville de Richelieu, à compter du 16 juin 2026;

CONFIE l'ensemble des pouvoirs, devoirs, responsabilités et autorisations normalement dévolus au directeur général en vertu des lois applicables, des règlements municipaux, des politiques administratives et des résolutions du conseil;

PRÉVOIT que cette nomination demeure en vigueur jusqu'au retour du directeur général titulaire ou jusqu'à ce qu'une autre résolution du conseil municipal y mette fin;

AUTORISE monsieur Daniel de Brouwer à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents, contrats, ententes et autres actes relevant des fonctions du directeur général, sous réserve des autorisations requises par la loi ou les règlements municipaux;

AUTORISE le maire, ou en son absence, la mairesse suppléante, à signer, pour et au nom de la Ville de Richelieu, toute entente sur les conditions de travail du directeur général par intérim.

Adoptée à l'unanimité des votes exprimés.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

26-06-170

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Michel Gaudreault, appuyé par Michel Beaudoin et résolu que la séance extraordinaire soit levée à 18h34.

Adoptée à l'unanimité des votes exprimés.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Geneviève Ross, directrice des finances et trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement de tous les comptes ci-dessus décrits.

Geneviève Ross
Directrice des finances et trésorière

Jacques Ladouceur
Maire

Roxanne Veilleux
Directrice des affaires juridiques et greffière

Par sa signature, le maire indique qu'il signe en même temps toutes les résolutions incluses au procès-verbal.